

## Note de synthèse relative à l'impact budgétaire des principales politiques publiques au titre du Projet de Loi de Finances pour l'année 2026

Conformément aux Hautes Orientations Royales, le Projet de Loi de Finances pour l'année 2026 porte l'ambition de consolider les fondements de l'essor socio-économique du Royaume, en cohérence avec les orientations du Nouveau Modèle de Développement, et de bâtir une économie compétitive, plus ouverte et diversifiée, dans un cadre macroéconomique sain et stable.

Ce projet traduit également la Vision Royale qui incite à promouvoir une nouvelle génération de programmes de développement territorial intégrés en transformant en profondeur les canevas traditionnels du développement social. Cette approche renouvelée est fondée sur la valorisation des spécificités locales et la consolidation de la régionalisation avancée, ainsi que sur le principe de complémentarité et de solidarité entre les entités territoriales.

S'inscrivant dans cette orientation stratégique, le Projet de Loi de Finances pour l'année 2026 s'articule autour de quatre priorités majeures : (i) consolider les acquis économiques pour conforter la place de notre pays parmi les nations émergentes, (ii) lancer une nouvelle génération de programmes de développement territorial intégré, (iii) consolider les piliers de l'Etat social, (iv) poursuivre les grandes réformes structurelles et préserver l'équilibre des finances publiques.

Pour accompagner la mise en œuvre de ces orientations, les moyens budgétaires mobilisés sont dimensionnés à la hauteur des ambitions affichées par le Gouvernement. Ainsi, le montant total des charges de l'Etat est estimé à 761,3 milliards de dirhams en 2026, les dépenses du budget général représentent 527,6 milliards de dirhams, contre 167,5 milliards pour les Comptes spéciaux du Trésor et près de 2 milliards pour les SEGMA. L'amortissement de la dette publique à moyen et long termes s'élève à 64,2 milliards de dirhams.

Le Projet de Loi de Finances pour l'année 2026 se caractérise également par un effort exceptionnel et ciblé en vue d'inscrire le déficit budgétaire dans une trajectoire baissière, pour s'établir à 3% du PIB, soit une diminution de 0,5 point par rapport à l'année 2025. Cette amélioration est rendu possible grâce à une progression maîtrisée des charges de l'Etat (+5,54%) associée à une hausse plus rapide des ressources (+8,32%), ces dernières ayant bénéficié principalement d'un dynamisme soutenu des recettes fiscales.

Dans ce contexte, l'impact budgétaire des principales politiques publiques, ainsi que les mesures liées aux chantiers lancés et aux réformes et stratégies engagées, se présentent comme suit :

### 1. Une masse salariale en hausse, portée notamment par la mise en œuvre des engagements issus du dialogue social

- **Le PLF 2026 prévoit une progression de la masse salariale en hausse de 15,06 milliards de dirhams (+8,35%),** dont 11,142 milliards de dirhams en lien avec la concrétisation des engagements issus du dialogue social. Cette augmentation permet de financer les mesures de revalorisation salariale ainsi que la création de nouveaux postes budgétaires, avec un effort soutenu en faveur du secteur de l'Education nationale, qui bénéficie d'une dotation additionnelle de 4,876 milliards de dirhams.

Tableau 1 : Evolution des dépenses de personnel, en millions de dirhams.

	LF 2025	PLF 2026	Variation	Evolution en %
<b>Dépenses de personnel</b>	180.271	195.331	+15.060	8,35

S'agissant des services de l'Etat, la trajectoire de création de postes budgétaires s'inscrit à la hausse avec 36.895 postes prévus en 2026, contre 28.906 dans la loi de finances 2025. Ces créations résultent principalement du renforcement des effectifs dans le secteur de la santé et de la protection sociale (8.000), au sein du ministère de l'Intérieur (13.000) ainsi que dans l'Administration de la Défense Nationale (5.500).

En ce qui concerne le secteur de l'Education Nationale, les effectifs seront renforcés par la création de 19.344 postes, en appui aux objectifs de renforcement de l'encadrement pédagogique et de déploiement de la feuille de route 2022-2026.

## 2. Une augmentation significative des moyens budgétaires alloués au secteur de l'éducation

- **Un appui résolu au secteur de l'éducation est poursuivi et amplifié par une dotation additionnelle notable de 11,495 milliards de dirhams (+13,43%), portant les crédits alloués à ce secteur à 97,107 milliards de dirhams.**

Tableau 2 : Total des crédits de paiement, en millions de dirhams.

	LF 2025	PLF 2026	Variation	Evolution en %
<b>Education Nationale et Préscolaire</b>	85.612	97.107	+11.495	+13,43

Cette progression vient en appui à l'accélération du processus de généralisation de l'enseignement préscolaire, à travers la création de près de 4.800 nouvelles classes au titre de l'année scolaire 2026-2027, portant leur nombre total à environ 40.000, et bénéficiant ainsi à plus d'un million d'élèves.

Parallèlement, la qualité de la formation sera consolidée par la généralisation du modèle des « écoles pionnières », qui concernera 6.626 écoles primaires et 1.286 collèges durant l'année scolaire 2026-2027, dans la perspective d'une couverture intégrale à l'horizon 2027-2028.

En outre, l'offre scolaire sera renforcée par l'ouverture de 170 nouveaux établissements au cours de l'année scolaire 2026-2027, ainsi que par le lancement des travaux de construction de 193 établissements supplémentaires en 2026.

Dans le même esprit, les efforts d'appui social se poursuivront, à travers l'amélioration des conditions d'accueil dans les internats et les établissements « Dar Taliba », ainsi que l'extension du transport scolaire, au profit de près de 730.000 élèves à l'horizon 2027.

Cette dotation budgétaire est en grande partie transférée aux Académies Régionales d'Education et de Formation, chargées de la mise en œuvre opérationnelle des missions du secteur de l'Education Nationale.

- **Le PLF 2026 prévoit également une progression des crédits alloués au secteur de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation, à hauteur de 881,44 millions de dirhams, soit une hausse de +5,36% par rapport à l'année 2025, portant ainsi son budget global à 17,315 milliards de dirhams.**

Cette enveloppe permettra notamment de soutenir la mise en œuvre des projets prioritaires inscrits dans le cadre du Plan National d'Accélération de la Transformation du Système de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation à l'horizon 2030 (Pacte ESRI 2030).

- **La formation professionnelle demeure, par ailleurs, un axe structurant pour le renforcement du capital humain**, avec un budget alloué de près de 1,518 milliards de dirhams. Cette enveloppe budgétaire est destinée à soutenir le développement de l'offre de formation professionnelle, ainsi qu'à la poursuite du déploiement des Cités des Métiers et des Compétences. Elle finance également des actions en faveur du développement de la formation professionnelle par apprentissage.

### 3. Un renforcement du soutien aux secteurs sociaux, en particulier ceux de la santé, de la culture et de la jeunesse

- **Le PLF 2026 confirme cette pleine mobilisation en faveur du secteur de la santé avec une progression significative de 9,78 milliards de dirhams des enveloppes budgétaires allouées au ministère de la Santé et de la Protection Sociale (+30,03%)**. Cette hausse marquée des crédits s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement de la dynamique de généralisation de la protection sociale et de la volonté résolue de renforcer l'offre de soins à l'échelle du territoire national.

Tableau 3 : Total des crédits de paiement, en millions de dirhams.

	LF 2025	PLF 2026	Variation	Evolution en %
<b>Ministère de la Santé et de la Protection Sociale</b>	32.576	42.358	+9.788	+30,03

Ces crédits, d'un montant total de 42,36 milliards de dirhams, permettront principalement de financer les actions suivantes :

- La construction et l'équipement des Centres Hospitaliers Universitaires de Rabat (Ibn Sina), Béni Mellal, Guelmim et Errachidia, permettant de renforcer la capacité hospitalière nationale de plus de 3.800 lits ;
  - Le renforcement de l'offre hospitalière à travers la poursuite de la construction de Centres Hospitaliers Régionaux, Provinciaux ainsi que d'hôpitaux de proximité, permettant de disposer de 2.433 lits supplémentaires ;
  - Le lancement d'une opération de mise à niveau et de rénovation de 90 hôpitaux au niveau de l'ensemble des régions du Royaume ;
  - La poursuite de la mise en œuvre du programme de mise à niveau des infrastructures et des équipements sanitaires ;
  - La poursuite du programme de réhabilitation des établissements de soins de santé primaires ;
  - Le lancement du programme de construction de 12 centres régionaux de transfusion sanguine ;
  - Le déploiement des Groupements Sanitaires Territoriaux (GST), en vue de leur généralisation progressive à l'ensemble des régions du Royaume ;
  - Versement au Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale et à la Protection Sociale au titre de la contribution du ministère au financement du régime de l'Assurance Maladie Obligatoire non contributive « AMO Tadamon ».
- **Les crédits alloués au ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille enregistrent également une progression de +11,89% par rapport à la loi de finances de l'année 2025**, portant le budget global de ce ministère à un montant de 1,23 milliards de dirhams. Cette hausse traduit la volonté du Gouvernement de poursuivre les efforts engagés en matière de développement social, de promotion des droits des personnes en situation de handicap et de protection de la famille, de l'enfance et des personnes âgées.

Les crédits prévus permettront en particulier le financement de subventions aux associations actives dans le domaine du développement social, la mise en place d'un système national d'évaluation du handicap, la création et l'équipement d'espaces « Al Ossara » dédiés à l'accueil,

l'accompagnement et l'orientation des personnes âgées et des familles, ainsi que les versements au profit de l'Entraide Nationale et de l'Agence de Développement Social, en appui à leurs missions.

- ▶ **Le département de la Culture bénéficie d'un budget de 1,427 milliards de dirhams en augmentation de 115,23 millions de dirhams par rapport à l'année 2025 (+8,79%).** Ces crédits contribuent notamment à la restauration et mise en valeur du site de Sijlmasa à Rissani, et au financement du compte d'affectation spécial « Fonds National pour l'Action Culturelle », destiné à la mise en œuvre de plusieurs actions structurantes telles que l'organisation de manifestations culturelles et le soutien aux secteurs artistiques.

D'autres versements sont également programmés, notamment une contribution pour la réalisation du Musée National de l'Archéologie et des Sciences de la Terre, et un versement à l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de l'Oriental pour le renforcement des infrastructures et de la diversité de l'offre culturelle de cette Région.

- ▶ **Par ailleurs, le budget du département de la Jeunesse est en hausse de 205,24 millions de dirhams, atteignant ainsi près de 2,33 milliards de dirhams (+9,68%).** Cette dotation budgétaire permet notamment de contribuer à la construction et à l'équipement de Maisons de jeunes et des colonies de vacances ainsi que des centres de protection de l'enfance.

#### 4. Un soutien résolu à la poursuite de la généralisation de la protection sociale

- ▶ **Le PLF 2026 traduit également un engagement confirmé de l'Etat en faveur du pouvoir d'achat des familles et de la concrétisation de la justice sociale, à travers la généralisation de la protection sociale, au profit des catégories les plus vulnérables de la population.**

À cet effet, des moyens budgétaires significatifs, de l'ordre de 36,5 milliards de dirhams, sont programmés au niveau du Fonds d'Appui à la Protection Sociale et à la Cohésion Sociale auxquels s'ajoutera le solde reporté de l'année 2025.

Cette enveloppe permettrait la poursuite du déploiement de l'Assurance Maladie Obligatoire de base à travers le régime «AMO-Tadamon» destiné à couvrir les personnes vulnérables ne disposant pas des moyens nécessaires pour s'acquitter de leurs cotisations. Cette dotation concourt également au financement du dispositif de l'aide sociale directe, ayant bénéficié à près de 4 millions de familles à fin septembre 2025.

L'année 2026 sera, par ailleurs marquée, par la revalorisation des aides destinées aux trois premiers enfants, avec une augmentation qui varie entre 50 et 100 dirhams, parallèlement au déploiement de l'aide spéciale pour les enfants orphelins et ceux abandonnés placés dans les établissements de protection sociale. Enfin, l'attention sera également portée à la mise en œuvre des piliers restants de ce chantier, en l'occurrence l'élargissement de l'affiliation aux régimes de retraite et la généralisation de l'indemnité pour perte d'emploi.

#### 5. Un engagement immuable en faveur de l'investissement public et de la réalisation des grands chantiers d'infrastructures

- ▶ **La gestion proactive et durable des ressources en eau, portée au rang de chantier national prioritaire, est dotée d'une allocation budgétaire importante de 11,33 milliards de dirhams en crédits de paiement et de 17,15 milliards de dirhams en crédits d'engagement.** Ces montants, inscrits dans le cadre du « programme Eau » relevant du ministère de l'Équipement et de l'Eau, visent à poursuivre la mise en œuvre du Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation (PNAEPI) 2020-2027, à travers la réalisation de plusieurs projets structurants.

Les actions prévues portent notamment sur la poursuite du programme de construction des barrages, qui comprend la réalisation de seize grands barrages et le lancement des travaux de deux autres. Elles concernent également l'accélération des projets d'interconnexion hydraulique entre les principaux bassins, en particulier ceux reliant le bassin de Oued Laou-Larache et Loukous et celui de Oued Oum Er-Rbia, en passant par les bassins du Sebou et Bouregreg.

Parallèlement, il est prévu de poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route pour le dessalement de l'eau de mer, avec pour objectif la mobilisation annuelle de 1,7 milliard de m<sup>3</sup> d'eau.

À ces efforts s'ajoutera le renforcement de l'approvisionnement en eau potable dans le monde rural ainsi que le soutien au Programme National d'Assainissement Liquide Mutualisé et de Réutilisation des Eaux Usées Traitées.

- ▶ **Par ailleurs, le PLF 2026 maintient le cap en faveur des grands chantiers d'infrastructures, leviers essentiels de la compétitivité économique. Pour y parvenir, le ministère de l'Équipement et de l'Eau (hors programme Eau) est doté de crédits de paiement d'un montant de 8,79 milliards de dirhams, en hausse de près d'un milliard de dirhams (+12,83%) par rapport à l'année 2025, auxquels s'ajoutent des crédits d'engagement fixés à 23,3 milliards de dirhams.** Cette enveloppe budgétaire permet notamment de contribuer à l'appui et à l'accélération des investissements dans le secteur routier, en particulier les projets inscrits dans les Programmes de Développement Régional, la réalisation de l'autoroute Guercif-Nador, ainsi que les projets de connectivité routière au port Nador West Med. Elle permet également de soutenir le développement des infrastructures portuaires notamment la poursuite des travaux de construction du nouveau port Dakhla Atlantique en accélérant la mise en place des infrastructures nécessaires au développement de la filière de l'hydrogène vert, la protection du littoral de Sidi Moussa à Salé, ainsi que l'achèvement de l'extension des ouvrages de protection du port de Casablanca.
- ▶ **Un budget de 2,13 milliards de dirhams est, par ailleurs, alloué au ministère du Transport et de la Logistique.** Cette enveloppe finance principalement le renforcement des infrastructures ferroviaires, à travers la mise en œuvre du protocole d'accord Etat-ONCF 2024-2030, l'extension de la Ligne à Grande Vitesse jusqu'à Marrakech, le développement du Réseau Express Régional (RER), ainsi que les travaux de connexion ferroviaire au port de Nador West Med.

## 6. Un maintien des efforts en faveur de la transition numérique

- ▶ **La transition numérique, axe important du PLF 2026, est dotée d'un budget de 1,653 milliards de dirhams** destiné principalement à la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie «Maroc Digital 2030», à travers le soutien financier au Fonds de Modernisation de l'Administration Publique, d'appui à la transition numérique et à l'utilisation de l'amazighe. Les actions programmées concernent en particulier le déploiement d'une offre spécifique pour l'accompagnement et le financement des Startups marocaines, ainsi que la promotion de leur écosystème.

## 7. Un appui renforcé pour l'accès au logement et la garantie d'un cadre de vie décent

- ▶ **Le PLF 2026 maintient les efforts en faveur de l'accès au logement et de la garantie d'un cadre de vie décent, à travers une enveloppe budgétaire de 6,162 milliards de dirhams allouée au ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, en progression de 216,31 millions de dirhams (+3,64%).** Ces crédits contribuent notamment au financement du dispositif d'aide directe au logement, à travers des versements au Fonds Solidarité pour le Soutien au Logement, d'Habitat et Intégration Urbaine.

L'année 2026 sera en effet marquée par l'élargissement du champ des bénéficiaires de cette aide directe aux propriétaires en indivision souhaitant acquérir leur logement principal.

Cette dotation concourt également au financement de projets de résorption de l'habitat insalubre, aux transferts portant sur les projets de la politique de la ville, ainsi que ceux relatifs au Programme National pour le développement des Centres Ruraux Emergents. Cet effort budgétaire traduit, en outre, un appui renforcé accordé aux Agences Urbaines.

## 8. Une accélération de la mise en œuvre des stratégies sectorielles visant à bâtir une économie compétitive, plus ouverte et diversifiée.

- ▶ **Le Gouvernement réaffirme son engagement résolument orienté vers le soutien à la vie économique et à la promotion de l'investissement privé, notamment à travers la mise en œuvre de la feuille de route 2023-2026 pour l'amélioration de l'environnement des affaires et du déploiement progressif de la nouvelle Charte de l'investissement.** À cet effet, le ministère délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des Politiques Publiques, bénéficie d'une enveloppe de 3,8 milliards de dirhams destinée à accompagner les investisseurs via le Fonds de Promotion des Investissements, et ce à travers les trois dispositifs prévus par la nouvelle Charte (le dispositif principal, le dispositif stratégique et celui dédié aux très petites, petites et moyennes entreprises), ainsi qu'à financer les actions de soutien au développement des écosystèmes industriels. Par ailleurs, une attention particulière est portée au renforcement du rôle du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement, qui contribue au soutien des secteurs productifs et au financement des grands projets d'investissement, à hauteur de 45 milliards de dirhams.
- ▶ **Le PLF 2026 consacre également la poursuite du soutien au secteur agricole, avec une enveloppe budgétaire allouée au département de l'Agriculture de l'ordre de 18,83 milliards de dirhams.** Cette dotation permet de consolider les efforts engagés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie « Génération Green », en particulier à travers le soutien aux projets d'agriculture solidaire de nouvelle génération, financés à travers le Fonds de Développement Agricole.

Le renforcement de l'irrigation et la gestion durable des ressources hydriques se poursuivent également, à travers l'appui à plusieurs projets en PPP dans le domaine de dessalement pour l'irrigation, notamment à Souss-Massa, Oum Er-Rbia, Taroudant, Boujdour et l'Oriental. S'inscrivent également dans cette dynamique, les projets d'extension des périmètres irrigués, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du Programme National d'Économie d'Eau d'Irrigation.

Enfin, le département de l'Agriculture contribue à la préservation du patrimoine animal et végétal et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, à travers le soutien budgétaire à l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, en appui à la réalisation de ses missions.

- ▶ **Le soutien au développement et au renouveau industriel national se poursuit, avec un budget alloué au ministère de l'Industrie et du Commerce, au titre du PLF 2026, d'un montant de 2,169 milliards de dirhams.** Les crédits permettront notamment l'appui à l'investissement via « Maroc PME », le développement des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services, la montée en puissance de Tanger-Tech, le soutien à la construction du Marché de Gros de Casablanca, de la zone industrielle de Nador West MED, de la zone d'accélération industrielle de Fès, ainsi qu'au renforcement de la plateforme industrielle intégrée de Kénitra. Cet effort budgétaire vise, par ailleurs, la mise en œuvre de la Nouvelle Feuille de Route du Commerce Extérieur 2025-2027.
- ▶ **Le PLF 2026 accorde un budget de près de 2 milliards de dirhams au département du Tourisme, en accompagnement de la mise en œuvre de la feuille de route du secteur touristique 2023-2026.** Cet effort financier se traduit notamment par des versements en faveur de l'Office National Marocain du Tourisme et de la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique, en soutien aux actions de promotion et de développement de l'offre touristique nationale.
- ▶ **L'engagement en faveur de la transition énergétique et du développement durable se traduit par une enveloppe budgétaire supplémentaire de 22,59 millions de dirhams allouée à ce secteur.** Cette progression permettra de financer des actions prioritaires, notamment l'aménagement du Parc National d'Ifrane, le renforcement du réseau national de surveillance de la qualité de l'air, ainsi que la réalisation de cartes géochimiques pour une meilleure connaissance du territoire. Le PLF 2026 soutient également les nouvelles missions relatives à la décarbonation et l'économie circulaire portées par l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique.

## 9. Une nouvelle génération de Programmes de Développement Territorial Intégré, traduction d'une approche rénovée de mise à niveau globale des espaces et de rattrapage des disparités sociales et spatiales

- **Le PLF 2026 porte la première année de mise œuvre d'une nouvelle génération de Programmes de Développement Territorial Intégré, conformément aux Hautes Orientations Royales.** Ces programmes s'articulent autour de quatre axes prioritaires : la promotion de l'emploi, le renforcement des services sociaux de base, la gestion proactive et durable des ressources en eau, et la mise à niveau territoriale intégrée.

Un programme prioritaire, structuré autour de contrats objectifs clairs et mesurables détaillant les actions à mener au titre de l'année 2026, a été élaboré en ciblant en particulier les actions dans les zones rurales défavorisées et les zones périurbaines, et celles dont la mise en œuvre peut être rapidement effectuée. Une attention particulière est également accordée aux zones montagneuses et oasiennes et au développement du littoral.

À cet effet, le projet de Loi de Finances vient mettre en œuvre et confirmer cette nouvelle orientation, à travers une enveloppe budgétaire prévisionnelle importante de 20 milliards de dirhams programmée dans le cadre du CAS « Fonds de développement territorial », comprenant un plafond de charge de 5 milliards de dirhams et des engagements par anticipation de l'ordre de 15 milliards de dirhams.

Les programmes financés à ce titre auront pour vocation de déployer des actions rapides et à fort impact social et territorial, visant à améliorer les services essentiels (éducation, santé, eau), réduire les inégalités territoriales, renforcer la résilience des zones vulnérables (périurbaines, rurales, montagneuses ou oasiennes) et stimuler l'emploi local.

Dans le même cadre, le Programme National pour le Développement Intégré des Centres Ruraux Emergents (CREM) a été lancé en identifiant 542 centres représentant 60% de la population rurale. Un programme prioritaire portant sur 77 CREM a été élaboré, et la mise en œuvre des plans d'action des projets de territoires concernera 36 centres pilotes, pour un coût global de 2,8 milliards de dirhams, financé conjointement par l'Etat et les Collectivités territoriales.

## 10. Un soutien affirmé au pouvoir d'achat des citoyens

- **Le PLF 2026 marque l'engagement constant de l'Etat en faveur de la préservation du pouvoir d'achat des citoyens,** à travers la reconduction des mesures destinées à atténuer les effets de fluctuations des prix des produits de base, tant au niveau national qu'international. À cet effet, une enveloppe budgétaire de 13,86 milliards de dirhams sera mobilisée pour le soutien des prix du gaz butane, du sucre et de la farine nationale de blé tendre.

## 11. Un engagement fort en faveur de la promotion de l'emploi

- **L'année 2026 confirme le soutien résolu en faveur de la promotion de l'emploi, avec une enveloppe budgétaire de 2 milliards de dirhams mobilisée à travers le Fonds pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes.** Ces crédits permettront la mise en œuvre des différents axes de la feuille de route pour l'emploi, en ligne avec la vision d'un marché de travail inclusif et résilient.

L'effort budgétaire porte principalement sur le renforcement des programmes actifs de l'emploi, notamment « Idmaj », « Tahfiz » et « Taehil », lesquels seront regroupés et accompagnés par l'accélération de la digitalisation des services de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences.

Par ailleurs, le système de formation sera renforcé avec un budget d'un milliard de dirhams, visant l'élargissement du dispositif de la formation par apprentissage afin de bénéficier à 200.000 apprentis durant les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027, ainsi que le développement de la formation par alternance au niveau de l'enseignement supérieur.